



PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 9 JUIN 2022 A 19H30 Salle de l'Envol

En présence de quarante-trois citoyens et de cinq non-citoyens, le président Thurre ouvre cette assemblée primaire légalement convoquée.

L'assemblée est accueillie dans la nouvelle salle de l'Envol.

Après les salutations d'usage, le président Thurre excuse quelques personnes, nomme MM Fabrice Thurre et Pascal Delmatti scrutateurs et rappelle l'ordre du jour.

1. Protocole de la dernière assemblée Primaire

Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 25 novembre 2021.

Le procès-verbal est approuvé par quarante et une voix pour et deux abstentions.

2. Comptes 2021 de la municipalité

Lecture et commentaires

Le président Thurre présente les comptes 2021 de la municipalité qui étaient consultables au bureau communal et sur internet depuis plus de 20 jours.

Aucune question n'émane de l'assemblée.

Les comptes bouclent avec les chiffres suivants : Une marge d'autofinancement de Fr. 2'048'981.92, un excédent de charges de Fr. 662'016.32, des investissements nets de Fr. 6'829'820.09 et une fortune de Fr. 7'437'219.23.

Rapport du réviseur des comptes

M. Daniel Murisier de la Fiduciaire Dini & Associés SA lit les conclusions de leur rapport de révision qui recommandent l'approbation des comptes.

Approbation

L'assemblée primaire approuve les comptes 2021 de la municipalité par quarante voix pour et trois abstentions.

3. Divers

Le président Thurre ouvre les divers en présentant la répartition par tranche d'âge de notre population.

Des explications sur les travaux de mutualisation de la nappe phréatique pour le chauffage du centre scolaire, du foyer les Collombeyres et la future crèche sont données.

L'assemblée est également informée que la réouverture des Bains de Saillon est toujours prévue pour le 23 décembre 2022.



Puis, sous forme de discussions, les sujets suivants sont traités :

- Le vice-président Moïse Tramaux, à titre privé, confirme que les prochaines fêtes médiévales sont repoussées en 2025.
- Une citoyenne remercie la commune pour la rencontre des aînés, mais déplore le fait que l'accession aux bâtiments publics du bourg est impossible pour les personnes à mobilité réduite. Il lui est répondu que les solutions sont difficiles.
- Il est demandé que la place de jeux soit équipée d'appareils pour les personnes dans la force de l'âge.
- Il est rappelé au conseil qu'en 2018 il avait indiqué vouloir créer des espaces des prairies fleuries et que celles-ci ne sont pas encore créées. Il est précisé que les pelouses sont peu écologiques. Le conseil répond qu'il est difficile de satisfaire tous les utilisateurs de ces places.
- Une citoyenne souhaite une intervention communale sur les tombes non-entretenuées. Ce délicat sujet émotionnel sera analysé.
- L'assemblée traite le sujet de l'eau potable, notamment la collaboration avec la commune de Leytron, les suites données à cette gestion suite à une pollution et l'utilisation de l'eau pour les besoins communaux. Le conseil municipal prend note de ces remarques.
- A une citoyenne il est indiqué que le canton étudie une amélioration de la qualité de la route cantonale de Fully.
- La commune est informée de trous sur la route de la digue du Rhône côté Leytron.
- Il est précisé à un citoyen que la restriction d'ouverture à 7h00 de la boulangerie « le Rosaire » n'est pas une volonté communale mais découle d'une procédure privée.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'assemblée.
Il est 20h55.

Certifié exact

Le Président
Charles-Henri Thurre

ADMINISTRATION COMMUNALE



Le Secrétaire
Boris Clerc